LE GUIMILIEN

N° 209—NOVEMBRE 2014

Articles à remettre pour le 10 janvier 2015
Prochaine parution le 19 janvier 2015
mairie.guimiliau@wanadoo.fr
Tél. 02.98.68.75.06.
www.guimiliau.fr



Compte-rendus de conseils -

08 SEPTEMBRE 2014

Absents excusés : Anyvonne Lostanlen / Sophie Fagot / Anne-Marie Girard (pouvoir à Louis Fagot) - **Secrétaire de séance** : Nathalie Pichot

Le Compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

Projet de « centre d'interprétation et un bureau d'accueil touristique » :

Le projet situé section AB n° 78 (propriété Pouliquen) a été élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau en partenariat avec l'agence de développement du Pays des Abers, le Conseil Général, un architecte, un paysagiste et un scénariste. Ce projet inclut également le jardin du presbytère pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour la poursuite du projet, il convient de prévoir le transfert foncier de la propriété à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau par la signature d'un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 99 ans.

Afin d'étayer l'offre touristique en matière d'hébergement, la Commune pourrait également proposer les bâtiments du presbytère suivant une étude « avant projet » de réhabilitation de ce bâtiment réalisée par l'architecte BAILLOT Olivier de Morlaix,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ***approuve*** la signature d'un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour la création d'un centre d'interprétation des enclos et d'un bureau d'accueil touristique et ***donne pouvoir*** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail -**D2014-09-001** ***décide*** de présenter le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère dans le cadre de création d'un pôle touristique et culturel et ***autorise*** Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers afin d'obtenir les subventions nécessaires à l'aboutissement du projet -***D2014-09-002-***

Avenants marché Mairie - D2014-09-003 - Considérant la délibération D2013-08-001 du 6 août 2013 relative à l'attribution des lots dans le cadre du marché de travaux pour l'extension et la restructuration de la Mairie de Guimiliau,

Considérant l'effondrement d'une partie du bâtiment existant lors des travaux de maçonnerie en date du 2 décembre 2013, il convient d'approuver les avenants suivants pour des prestations supplémentaires :

Lot	Entreprise	Avenant HT	Avenant TTC
3	Techniques & Bois	2800,50	
5	Techniques & Bois	1422,80	
3/5	Techniques & Bois	15883.25	19059.90
6	Lapous	3384.00	4060.80
8	Salaun	1707.26	2048.71
10	Arcem	2807.08	3368.50
11	Kerbaul	2054.90	2465.88
9	Bellour	3358.15	4029.78

La commune percevra une indemnité de………………………………………………………… **38.633,57 €**
correspondant aux travaux suite au sinistre (montants surlignés) = **35 033,57 €**
Et de 6 mois de loyer (durée du déménagement liée à l'arrêt des travaux) soit un préjudice immatériel de 600 € x 6 mois **3 600,00 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal ***approuve*** ces avenants et ***autorise*** Monsieur le Maire à régler les dépenses liées aux travaux supplémentaires sachant que la Commune percevra une indemnité en dédommagement du sinistre survenu le 2 décembre 2013. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis à 11 heures.

Document unique – ***D2014-09-004*** - Monsieur le Maire rappelle que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial. Monsieur le Maire propose la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques. Le temps mobilisé autour de la démarche est estimé à 9,5 jours pour un coût de 3 218,25 €. Le Conseil Municipal ***approuve*** la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et ***décide*** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts.

Modification des statuts du SDEF – ***D2014-09-005*** - : Lors de la réunion du comité en date du 17 juillet 2014, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts. Les modifications proposées entendent permettre au SDEF de contractualiser avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le Conseil Municipal **approuve** les statuts du SDEF.

Rythmes scolaires : des premiers échos de la première semaine sont, dans l'ensemble, favorables. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, la Présidente du Centre d'Animation Locale, Babeth Guillerm et la Directrice, Florence Idali souhaitent rencontrer les Maires des 4 communes concernées et les référents TAP (Temps d'Adaptation Périscolaire) le 26 septembre prochain.

Reversement CEL (contrat Educatif Local) : Le Comité de pilotage départemental a accordé une subvention de **4 000 €** pour les actions suivantes (Jeunes et citoyens :900 € / Vivre ensemble 800 € / Art et spectacle vivant 800 € / La parole aux jeunes / Réviser le temps d'activité périscolaire : 1 000 €)Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Guimiliau ***autorise*** Monsieur le maire à reverser cette subvention de 4 000 € au Centre d'Animation Locale (Créatis).

Foot : achat d'équipement sportif par la Commune pour un coût de 816,33 € HT.

06 OCTOBRE 2014

Absents excusés : Anyvonne Lostanlen /Sophie Fagot - Secrétaire de séance : Alexandre Campagne

Compte rendu de travaux d'extension et de rénovation de la mairie : Monsieur le Maire indique que l'avancement des travaux se fait normalement. Les travaux concernant les espaces extérieurs et les réseaux démarreront prochainement. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis à 9 heures.

Contrats de territoire : L'objectif du Conseil Général est de généraliser la territorialisation de ses dispositifs d'intervention à travers le contrat de territoire signé avec l'intercommunalité. Les projets doivent notamment répondre à des questions qui améliorent la cohésion sociale et les services au public. La voirie et les TAP en sont exclus. L'objectif est également de rapprocher le calendrier des contrats avec celui des mandats locaux, soit de 2014 à 2020 avec une révision à mi-mandat. Tous les projets doivent être présentés chiffrés pour le 14 octobre 2014.

Monsieur le Maire propose les projets suivants pour la Commune de Guimiliau : Projet « Breizh Live » : / réhabilitation du presbytère – hébergement (30 lits) / création d'un local pour animations / Pôle enfance : cantine municipale - terrain multisports (12*24) + jeux enfants / siège du Centre d'Animation Locale (trop petit, augmentation des animateurs, gestionnaire de l'Alsh intercommunal) / Salle multifonctions (pour accueil de 150 personnes) / Réhabilitation de 2 maisons pour des logements locatifs dont 1 pour un logement d'urgence / Aménagement : - entrées du bourg : côté de Kermat et côté de Kerpont - place autour de la Mairie - Travaux Eglise et Chapelle St Anne : rejointoiement - Terrain de football à réaménager - Eau : pour la Commune branchement sur la conduite St Thégonnec - Landivisiau . Le Conseil , à l'unanimité donne son accord pour la présentation du projet.

Rythmes scolaires : Michel Le Gall informe le conseil de la réunion qui a eu lieu pour les élus à Locmélar. Le pré-bilan présenté montre un bon fonctionnement. Les effectifs sont cohérents par rapport aux estimations. Monsieur le Maire indique que pour le premier trimestre, la base de calcul correspond à l'effectif inscrit à l'école, même si les enfants ne participent pas au TAP (Temps d'Activités Périscolaire). D2014-10-001 -Un premier versement financier a été décidé. Les 4 communes verseront un acompte. Le montant à verser pour Guimiliau est de 11.032,29 €. La partie concernant la préparation annuelle sera à déduire pour les autres trimestres. Une deuxième réunion aura lieu à la fin du trimestre. Il reste à débattre sur le transport du mercredi.
Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour le versement financier.

Décision modificative (lotissement Allée de la Penzé) D2014-10-002 Le Conseil donne son accord pour la modification suivante relative aux travaux de plantations et de grillage
4.511 euros sont à enlever au chapitre 70 – article 7015 en recettes de fonctionnement.
4.511 euros à mettre au chapitre 11 - article 605 en dépenses de fonctionnement.

Achat d'un photocopieur - D2014-10-003 : le contrat du photocopieur actuel arrive à échéance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour cet achat..

Territoire en action : Monsieur le Maire informe le Conseil des actions mises en place par le service économique et enfance jeunesse de la Communauté de Communes à l'intention de tous les demandeurs d'emploi du territoire. conférences collectives (DPlace, ART,…)
Les demandeurs doivent être inscrits par une des deux cellules de reclassement, par Pôle Emploi, l'ART, la Mission Locale ou les Mairies.

Commission de mutualisation des moyens : Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs réunions sont prévues à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau avec les élus et les secrétaires généraux afin d'établir un schéma de mutualisation des moyens.

Enquête publique pour la Centrale à Gaz : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique concernant la centrale à gaz est ouverte du 30 septembre au 31 octobre 2014. La Commune de Guimiliau n'aura pas d'avis à donner.

Monsieur le Maire invite les conseillers à consulter les documents à Landivisiau ou dans les mairies concernées. Il indique également la possibilité de donner un avis par lettre ou par mail, ou de rencontrer le commissaire enquêteur.

Travail d'intérêt général : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne a effectué 105 heures de travail d'intérêt général sur la Commune. Elle a donné toute satisfaction.

Centre SIVU des pompiers de Saint Thégonnec : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement du chef de corps des pompiers sur Saint-Thégonnec. Une réunion de présentation aura lieu le 17 octobre à 17h.

Etat civil

Naissances

- **Clara JAOUEN** née le 18 septembre 2014 à Landerneau - Pen ar Vern.

- **Théo JEZEQUEL,** né le 20 septembre 2014 à Landerneau—16 rue des Ajoncs

Publication de mariage

- **MOIGN Jean-Pierre, François,** agent territorial et **ELLEOUET Lucie** infirmière, domiciliés 8 rue du Roz à Guimiliau**.**

Décès

- **François POULIQUEN**, décédé à Morlaix le 17 septembre 2014, domicilié à Restvez - 84 ans.

- **Loïc BARON**, décédé à Morlaix le 18 octobre 2014, domicilié à Restvez - 45 ans.

- **Jean BOURHIS**, décédé à Guimiliau le 28 octobre 2014, domicilié 7 rue du Calvaire - 73 ans.

Informations communales

RECENSEMENT MILITAIRE

Les **jeunes de 16 ans** doivent se faire recenser en mairie dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Réunion avec les Présidents d'associations ou leurs représentants pour fixer le calendrier des manifestations 2015

LUNDI 8 DECEMBRE 2014 A 18 H 30
à la salle polyvalente.

CONCOURS MAISONS FLEURIES



Des habitants
de la Commune
ont été primés :

Félicitations à

Marie-Jo et Jean-Claude LE GALL,
1 1 route de St Jacques
Ainsi qu' aux autres participants

RAPPEL

Il est interdit de se débarrasser de vos déchets verts ou des déjections animales n'importe où.
Tout un chacun, dans un esprit de respect de l'environnement , doit, soit les garder chez lui, soit les mettre en déchetterie ou dans un composteur réservé à cet effet (que l'on peut se procurer à la CCPL ou en jardinerie).
Comptant sur votre civisme**.**

COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Elle aura lieu **les 28 et 29 novembre** .
Nous lançons un appel aux personnes bénévoles pour les magasins alimentaires de Landivisiau. S'inscrire dès à présent au CCAS de Landivisiau - Tél. 02.98.68.67.30. ou courriel m.bouzelloc@ville-landivisiau.fr

****

D'autre part toutes les personnes souhaitant bénéficier d'une aide alimentaire peuvent contacter la mairie de Guimiliau ou les membres du CCAS.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

VENDREDI 9 JANVIER 2015 A 18 H 30
A LA SALLE POLYVALENTE

Cette invitation s'adresse à
TOUTE la population.

COMMUNIQUES DIVERS

Chez Guy et Anita

Soirée Beaujolais nouveau
le samedi 22 novembre au bar.



****

L'épicerie et le bar seront fermés
le jeudi 25 décembre 2014
et le jeudi 1er janvier 2015.

****



Comme l'année passée, pensez à réserver votre sapin de Noël
à partir de début décembre.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE A GUIMILIAU





Avec le chèque cadeau « 100 % Haut-Finistère »,
faites-vous plaisir en consommant local.

POUR LES EMPLOYEURS : UNE EXONERATION DE CHARGES

POUR LES PARTICULIERS ET LES ASSOCIATIONS : UNE IDEE CADEAU

Le chèque cadeau « 100% Haut Finistère », mis en place par la CCI de Morlaix est un mode de paiement simple et efficace, dont le but est de valoriser l'achat local et de promouvoir le commerce de proximité.

Le chèque cadeau « 100 % Haut Finistère » est proposé :

- aux **employeurs** (toutes activités confondues : artisanat, agriculture, commerces, professions libérales, entreprises, etc...) pour leurs salariés (exonération des cotisations et contributions de sécurité sociale selon les conditions URSSAF),
- aux **particuliers** et aux **associations, à la recherche d'une idée cadeau.**

500 commerces acceptent le chèque cadeau « 100 % Haut Finistère »

Liste sur site internet : www.100pour100-hautfinistere.fr.





Contacts
Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix
Christophe Robinault, Sylvie Le Callonnec, Marie-José Ven

T. 02 98 62 39 19
Mail. 100pour100-hautfinistere@morlaix.cci.fr
Site internet : www.100pour100-hautfinistere.fr





Le dépistage organisé du cancer du sein



Pour la neuvième année consécutive la MSA d'Armorique, partenaire de l'Inca (institut national du Cancer), participe à la campagne de promotion du dépistage du cancer du sein.

Le dépistage organisé permet aux femmes de 50 à 74 ans de bénéficier tous les deux ans d'une mammographie prise en charge à 100 %. Cet examen est le seul moyen de détecter des cancers aux tous premiers stades de la maladie, puisqu'on peut découvrir des tumeurs de plus en plus petites. Aujourd'hui plus de 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein, grâce à un traitement précoce. Il est essentiel de participer au dépistage dès 50 ans car au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera confrontée à cette maladie.

Dépistage organisé du cancer du sein - mode d'emploi. :

- une lettre d'invitation au dépistage est adressée tous les deux ans, aux femmes âgées de 50 à 74 ans,
- il suffit alors de prendre rendez-vous chez une radiologue de son choix,
- le radiologue examine et réalise une mammographie complète,
- les clichés sont relus une seconde fois par un radiologue expert.

La mammographie est prise en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais.



La MSA d'Armorique incite ses assurés à se faire vacciner contre la grippe. C'est en effet le moyen le plus efficace de se protéger de cette maladie qui touche chaque année plusieurs millions de personnes.
Par ailleurs, la MSA d'Armorique accompagne et prend en charge à 100 % le vaccin pour ses assurés âgés de plus de 65 ans et les autres personnes à risque.

Les personnes à risque sont :
- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse,
- les personnes atteintes de certaines affections (12 ALD concernées),
- les personnes souffrant d'obésité (IMC ≥ 40),
- l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risques.

Celles-ci reçoivent un bon de prise en charge de leur MSA qui leur permet de retirer gratuitement et directement le vaccin, en pharmacie, sans prescription médicale (à l'exception des femmes enceintes et des personnes n'ayant pas été vaccinées l'an dernier qui doivent obligatoirement consulter leur médecin traitant).

Le vaccin pourra être administré soit par une infirmière, soit lors d'une prochaine consultation chez le médecin traitant.

Elles peuvent se faire vacciner jusqu'au 31 janvier 2015. L'immunité contre le virus apparaît quelques jours après la vaccination. Il est donc important de se faire vacciner le plus tôt possible.



La Communauté de Communes a maintenant sa page Facebook.
Suivez notre actualité en direct :

https://www.facebook.com/paysdelandi

Troc Party

La Communauté de communes du Pays de Landivisiau et l'association Pluri'Ailes de Plouzévédé organisent le vendredi 21 et samedi 22 novembre à la salle du Mil Ham de Plouzévédé un troc textile.
Le principe est simple, le but est d'échanger ses vêtements pour réduire ses déchets. Chaque personne vient avec le nombre de vêtements qu'elle souhaite et repart avec le nombre de vêtements qu'elle a apporté. En parallèle, vous pourrez découvrir le recyclage du textile, ainsi que des ateliers de relooking pour porter à nouveau vos vêtements de façon décalée !
Le tout dans une ambiance conviviale et familiale. Les ateliers sont ouverts à tous et l'entrée sur le site est libre.

Programme :

Vendredi 21 novembre : ouverture des portes à 14h00, et ce jusqu'à 18h00.
14h15 : Atelier de relooking de vêtement
15h00 : Atelier Fleurs en tissus
15h30 : Atelier Tresses / tissage
16h00 : Atelier relooking vêtement
16h45 : Atelier Fleurs en tissus
17h15 : Atelier Tresses / tissage
18h00-20h00 : Atelier couture animé par Pluri'Ailes
2 ateliers couture rapide, 5€ l'atelier, matériel fourni.
1-création d'un petit sac réversible, technique simple, atelier1 de 18h à 19h.
2-création d'une pochette doublée, technique simple, atelier 2 de 19h à 20h.
Les inscriptions pourront se faire dans l'après-midi du vendredi ou avant via l'association Pluri'Ailes, les participants peuvent s'inscrire aux deux ateliers.

Samedi 22 novembre : ouverture des portes à 10h00, fermeture des portes à 17h00.
10h15 : Atelier de relooking vêtements
11h00 : Atelier Fleurs en tissus
11h30 : Atelier Tresses / tissage
13h15 : Atelier de relooking vêtements
14h00 : Atelier Fleurs en tissus
14h30 : Atelier Tresses / tissage
15h00 : Atelier de relooking de vêtements
15h45 : Atelier Fleurs en tissus
16h15 : Atelier Tresses / tissage

Contact & Inscriptions :

Marina Dosso, Association Pluri'Ailes

Email : pluriailes@netc.fr

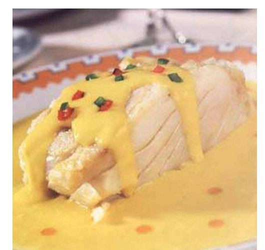
Téléphone : 06.88.10.64.65.

Coralie Berthou, chargée de communication

Email : c.berthou@pays-de-landivisiau.com

RECETTE DE CUISINE

CABILLAUD A LA BAHIANAISE





Pour 4 personnes :
- 4 darnes de cabillaud
- 1 oignon en fines tranches
- 1 tomate en petits dés
- 1 poivron émincé
- 4 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 500 ml de lait de coco
- 600 g de riz blanc cuit

1) Faire dorer les darnes de cabillaud dans l'huile d'olive, avec la tomate, l'oignon et le poivron.
2) Ajouter le lait de coco et laisser mijoter pendant 5 à 10 minutes.

ASSOCIATIONS—MANIFESTATIONS

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes organise un petit marché de Noël avec la participation de toutes les associations qui voudront bien se joindre à lui.
Cette manifestation aura lieu **le dimanche 7 décembre à partir de 9h30** sur la place du bourg si le temps le permet, sinon repli stratégique à la salle polyvalente.
Bien sûr, chaque association gardera pour elle ses bénéfices.
Certaines associations sont déjà inscrites : les brodeuses, l'école de peinture, l'école, les chasseurs. **Prendre contact avec le 06 16 20 15 40**

Le comité des fêtes fait également appel à bénévoles pour les différentes animations prévues tout au long de l'année. Vous pouvez venir aider ponctuellement lors de ces différentes animations qui seront pour 2015 :
- le 5 avril, la chasse aux œufs
- le 18 avril, débroussaillage
- Les 25 et 26 avril, balisage pour l'endurance équestre
- les 2 et 3 mai, endurance équestre
- le 7 juin, loto
- le 27 juin, inter-quartiers
- le 19 juillet, moules-frites avec marché du terroir et animation musicale.

Merci et à bientôt



LES AMIS DU PORZ

Les habitants du quartier du Porz se sont réunis pour leur repas annuel à la salle polyvalente samedi 8 novembre . Au menu couscous et tartiflette dans une ambiance conviviale.
Un montage photos a retracé les différentes rencontres de ces 10 années passées dans ce quartier où, comme tout le monde s'accorde à le dire « il fait bon vivre » .



23 Novembre 2014

9h – 16h, à la salle polyvalente

APEL Guimiliau

Nom ……………………………………………………… Prénom ………………………………………………………
Adresse ………………………………………………… Mail ……………………………………@……………………
Code Postal / Ville…………………………………… Téléphone …………………………………………

Je réserve ……. mètres linéaires (à 3€ le mètre linéaire).

Afin de valider mon inscription, je joins à ce formulaire un chèque de ….. €, libellé à l'ordre de l'APEL Ecole Saint Joseph – Guimiliau.

Je vous envoie la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité ☐ par mail ☐ avec ce courrier

Je déclare sur l'honneur, en tant que particulier :

- ☐ Ne pas être commerçant
- ☐ Ne pas vendre de vêtement / d'objet neuf
- ☐ Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations au cours de l'année civile

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessous

Signature

A ………………………………………………………,

le …………/…………/2014

<u>Règlement du Vide Dressing organisé le 23/11/2014 par L'APEL de l'école Saint Joseph de Guimiliau</u>

<u>Article 1 :</u> Le droit d'accès est fixé à 1€50 pour les visiteurs de plus de 12 ans.
<u>Article 2 :</u> Le prix de l'emplacement est de 3€ par mètre linéaire (non remboursable en cas de désistement)
<u>Article 3 :</u> Le vide dressing est réservé aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés (2fois au plus par an), conformément à la loi 2005-882 du 02/08/2005, modifiée par décret du 07/01/2009.
<u>Article 4 :</u> Le vide-dressing concerne uniquement la vente de vêtements adultes et enfants, ainsi que de chaussures et accessoires de mode.
<u>Article 5 :</u> Aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier, renvoyé avant le 20/11/2014 à Virginie Bolloc'h (Kernévez, 29400 Guimiliau) est incomplet.
<u>Article 6 :</u> Les exposants doivent se présenter aux organisateurs dès leur arrivée (à partir de 8h). La salle ouvrira ses portes au public à 9h. Les participants s'engagent à tenir leur stand jusqu'à la fermeture.
Article7 : Les emplacements seront attribués à l'avance et ne pourront être contestés.
Article 8 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'APEL de Guimiliau ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
Article 9 : Les invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site de la manifestation. Les exposants s'engagent à remmener leurs invendus.
<u>Article 10 :</u> L'APEL de Guimiliau se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation. De même, L'APEL de Guimiliau se réserve le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation et ce, sans indemnité d'aucune sorte.

Dossier complet à renvoyer avant le 20 Novembre 2014, à Virginie BOLLOC'H –Kernévez – 29400 Guimiliau
Pour tous renseignements complémentaires : apel.stjo.guimiliau@orange.fr ou 06 81 09 41 11

Petites annonces

A vendre

crêpière électrique
marque KRAMPOUS - 30€
Tél : 02.98.24.72.66

Paroisse

Dimanche 7 décembre : messe à 9h30 et remise de l'Evangile aux enfants de CE2 qui suivent la catéchèse.

Mercredi 24 décembre à l'église de Guimiliau : veillée de Noël à 20h.

PHARMACIES DE GARDE



Dimanche 23 NOVEMBRE **PICARD - PLOUVORN**	**Dimanche 07 DECEMBRE** **PRIGENT - LANDIVISIAU**
Dimanche 30 NOVEMBRE **MORIN - SAINT THEGONNEC**	**Dimanche 14 DECEMBRE** **LE BER - LANDIVISIAU**

MEMENTO

Relais Parents - Assistantes Maternelles Permanence à Guimiliau **le mercredi 19 novembre** de 9h à 12h à la maison des associations ⇒ A Landivisiau du lundi au vendredi 9H/12h30—13h30/17h ⇒ Permanences de midi : 3 premiers vendredis du mois de 12h30 à 13h30 ⇒ Permanences de soirée : de 17h à 20h sur RDV mercredis 17 et 25/09. ⇒ Contact au 02.98.24.97.15 ou rpam.paysdelandivisiau@gmail.com	**Halte garderie mille-pattes** Maison des Associations - 12 rue des Bruyères Tous les jeudis à Guimiliau de 9 h à 17 h pour les enfants de 3 mois à 6 ans) - Contact de 9h à 12h et de 13h à 17h : 06.64.22.28.14 ou 02.98.68.42.41
Sivu PLH : Permanences à la Communauté de Communes de Landivisiau : 1er et 3ème mercredis du mois de 10 h 30 à 12 h.	**Mission Locale** (pour les jeunes de 16 à 25 ans) Pour prendre rdv : 02.98.15.15.50. / 02.98.68.67.64.
Déchetterie de Bodilis - Tél. 02.98.68.99.99. **Du 1er octobre au 31 mars** lundi au samedi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 18 h	**Déchetterie de Sizun - Tél. 02.98.24.15.92.** **Du 1er octobre au 31 décembre** Lundi et Samedi : 9 h -12 h /13h30 - 18 h Mercredi: 13h30 à 18h
Déchetterie de St Thégonnec - **Tél. 02.98.79.64.34.** **Du 1er novembre au 31 mars** Lundi/Jeudi/Samedi : 9 h - 12 h Mercredi/Vendredi: 14 h - 17h	**Déchetterie de Lampaul-Guimiliau** **« Kergreven » - Uniquement déchets verts** Mercredi : 14 h à 17 h Samedi : 16 h à 18 h

SOLUTION N° 78

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	A	N	T	O	N	N	I	E	R
2	A	V	I	A	T	I	O	N	■	E
3	N	I	T	R	I	E	R	E	S	■
4	T	A	■	S	T	E	M	M	■	D
5	A	T	H	E	E	■	A	P	R	E
6	T	E	E	■	S	A	■	L	E	S
7	R	U	T	H	■	L	I	O	N	S
8	I	R	R	E	E	L	■	Y	E	U
9	C	■	E	L	S	A	■	E	■	S
10	E	S	S	E	■	H	A	S	E	■

MOTS CROISES
(Chantal HAREL)

N° 79

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4			■			■			■	
5						■				
6				■	■			■	■	
7					■				■	
8						■				
9			■							■
10							■			

HORIZONTAL

1) Orgues de Barbarie
2) Trajet
3) Titres en gros caractères à la une d'un journal
4) Division administrative en Turquie – Erbium – Note de musique
5) Entrelacement régulier de fibres textiles – Audacieuse.
6) Roue à gorge d'une poulie – Assemblée Générale – Ancienne ville du sud de la Mésopotamie.
7) Déformation qui se propage à la surface d'une nappe liquide – Pronom possessif.
8) Bandages de roues – Appréciation.
9) Interpellation familière – Appareil de musculation qui permet de reproduire les mouvements de l'aviron.
10) Compte sur – Plante à fleurs bleues, à tige fibreuse utilisée dans le textile, cultivée également pour ses graines oléagi-

VERTICAL

1) Limite d'un pays, d'une région.
2) Habitantes d'un pays du sud de l'Europe.
3) Marché de produits agricoles ou alimentaires d'une importance particulière, soumis à une réglementation – Ecrivain français.
4) Grands félidés au pelage clair, tacheté et épais, des montagnes d'Asie Centrale – Affluent de la Seine.
5) Homme politique Indien – Poisson perciforme rayé, commun en Méditerranée.
6) Unité de surface pour les mesures de terrain – N°1 – Pronom personnel.
7) Se dit d'une maladie provoquée par le traitement d'un médecin.
8) Ensembles des cérémonies en usage dans une religion – Musique noire américaine, issue du rhythm and blues (1960).
9) Chacune des grandes divisions du temps – Europium – Classement.
10) Monnaie romaine de l'Antiquité.